Remariage et succession, modalités diverses.

Par Visiteur

Je viens de divorcer à 57 ans et suis seul proppriétaire d'un bien immo estimé à 400k?- 225k? de prêt en cours; j'ai l'intention de me remarier avec une jeune femme plus jeune que moi(40 ans) sans bien ni situation; comment puis-je protéger à la fois mes deux enfants(31 et 25 ans) et ma future épouse en évitant les conflits lors de mon décés?
merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

je viens de divorcer à 57 ans et suis seul proppriétaire d'un bien immo estimé à 400k?- 225k? de prêt en cours; j'ai l'intention de me remarier avec une jeune femme plus jeune que moi(40 ans) sans bien ni situation; comment puis-je protéger à la fois mes deux enfants(31 et 25 ans) et ma future épouse en évitant les conflits lors de mon décés?

C'est à dire? Que voulez vous faire de ce bien au juste?

En admettant que vous ne fassiez rien (ni testament ni donation), le bien sera partagé comme suit. Dans la mesure où il a été acquis avant mariage, il s'agit d'un bien propre. Il ne vous appartiendra donc qu'à vous.

A votre décès, votre femme en héritera d'un quart, et vos enfants hériteront des trois quart restant.

Très cordialement.

Par Visiteur

Donc conflit car la vente sera obligatoire

Par Visiteur

Cher monsieur,

donc conflit car la vente sera obligatoire

Pas forcément. S'il s'agit de votre logement familial, alors, sauf testament contraire, votre femme dispose d'un droit viager sur le logement. C'est à dire qu'elle aura le droit d'y rester à vie si elle le désire (en contrepartie d'une partie de ses droits sur la succession).

N'hésitez pas à me dire ce que vous désirez vraiment obtenir comme répartition, et je vous répondrai plus précisément.

Très cordialement.